

RÈGLEMENT des RANDONNÉES (2021/2022)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'association vous propose des randonnées encadrées par des accompagnateurs bénévoles de randonnée diplômés : André GENIX, Gérard HEULIN et Gérard GARIN.

Faire partie d'une association, c'est un état d'esprit et des règles que je vous remercie d'avance de respecter pour la sécurité de tous.

Le nombre maximum de randonneurs est fonction du nombre d'animateurs présents le jour de la randonnée.

Les consignes données par votre animateur avant et pendant la randonnée doivent être suivies. Vous êtes sous sa responsabilité.

Votre sac doit être fait en tenant compte des conseils donnés ci-dessous.

FOND DE SAC DU RANDONNEUR

Veste étanche

Polaire

Gants

Bonnet

Crème solaire

Lunettes de soleil

Boisson chaude ou froide selon la saison (1 litre minimum)

Médicaments personnels

Couverture de survie

Sifflet

Chaussures de montagne obligatoires

Bétons de marche recommandés

Crampons de marche suivant la saison. .

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES 2021/2022

Participants

Les personnes intéressées par les randonnées doivent s'acquitter :

- **d'une adhésion à l'année à la GV d'un montant de 90€** (licence FFEPGV comprise) leur donnant accès, si elles le souhaitent, à l'ensemble des cours de gymnastique proposés sur le planning général.
- **d'une inscription à l'activité complémentaire Randonnées Pédestres moyennant une cotisation supplémentaire de 45€ pour l'année.**

Les adhérents inscrits en 2020/2021 bénéficient d'une réduction de 10€ sur le montant total de leur adhésion (soit 125€ au lieu de 135€)

Organisation des sorties

Chaque sortie s'organise sous l'autorité de l'animateur organisateur dont vous trouverez le nom et les coordonnées sur le programme mensuel, programme mis en ligne sur le site de la GV, affiché sur les panneaux dans les lieux de cours et envoyé par courriel aux randonneurs ayant communiqué leurs adresses électroniques.

Inscriptions

S'inscrire par courriel ou par texto avant 12 heures, la veille de la randonnée auprès de l'animateur organisateur noté sur le programme (pour le respect de sa vie privée).

Cotation des sorties

Bien prendre le soin de lire la cotation relative au niveau de chacune des sorties pour évaluer sa propre aptitude. Si l'animateur a pour mission de réaliser l'intégralité de la sortie en ramenant tout son monde, les ralentissements dus au trop faible niveau de certains participants peuvent porter atteinte à la sécurité et à la bonne ambiance générale.

Dans la cotation d'une randonnée interviennent plusieurs paramètres : le dénivelé, le temps de marche, les difficultés techniques du terrain, la saison.

Ne pas oublier que la météo et les aléas du jour peuvent faire aussi varier la cotation... mais cela ne peut vous être communiqué à l'avance sur le programme !

- **C1 - Très facile** : dénivelée inférieur à 300m, temps de marche inférieur à 3h, aucune difficulté technique.
- **C2 - Facile** : dénivelé compris entre 300m et 600m, temps de marche compris entre 3h et 4h, aucune difficulté technique.
- **C3 - Moyen** : dénivelé compris entre 600m et 900m, temps de marche compris entre 4h et 5h, petite difficulté technique du genre pente raide ou court passage escarpé ou aérien.
- **C4 - Difficile** : dénivelé compris entre 900m et 1200m, temps de marche compris entre 5h et 6h, difficulté technique du type passage aérien ou passage rocheux ou franchissement de névé.
- **C5 - Très difficile** : dénivelé supérieur à 1200m, temps de marche supérieur à 6h, difficulté technique du type passage très aérien ou passage rocheux ou franchissement de névé.

Météo

Les décisions d'annulation de sorties, de report ou de modification d'itinéraire relèvent de la **seule responsabilité de l'animateur** et à ce titre, ne peuvent pas être contestées.

En hiver, les randonnées se font en raquettes.

Calendrier et nature des randonnées

Deux types de randonnées seront proposés chaque mardi :

- la version longue, départ 8h00
- la version courte, départ 10h00

Je remercie nos 3 accompagnateurs bénévoles pour leur engagement et j'invite chaque randonneur à porter une attention toute particulière à la lecture de ce règlement garant du bon fonctionnement de l'activité. Je vous souhaite à toutes et à tous, de belles randonnées.

Anne LEFAY

Présidente de l'AGV d'Aix Les Bains

